



## DROIT DE ROULER ET DE PARQUER asbl

rue A.de Roo,15  
1030 Bruxelles  
drpasbl@gmail.com  
www.roulerparquer.be  
tél 0484 735 635

Association citoyenne indépendante de tout parti politique,  
respectueuse de tous les moyens de transport.

Collège des Bourgmestre et Echevins  
Commune de Schaerbeek  
Hôtel Communal - Pl Colignon  
1030 Schaerbeek

Bruxelles, le 20 mai 2017

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin

### **OBJET : Réaction à l'enquête publique concernant l'aménagement du haut de l'av Dejase, des arrêts du bus 66 et de la pelouse Terdelt – n° E.P DPU1727 \_06A**

Nous ne contestons pas le fait d'installer un double arrêt de bus pour les deux directions en haut de l'av Dejase, dans le prolongement de la plaine Terdelt  
mais nous contestons l'étranglement des voiries au haut de l'av Dejase

#### **En fait, ce dossier « STIB » comprend 3 projets juxtaposés.**

- L'implantation d'un arrêt de bus 66 avec orientation ville faisant face à l'arrêt existant direction Evere
- L'utilisation de cette pelouse Terdelt pour y créer un verger
- L'étranglement des voiries à l'extrémité « haut » de l'av Dejase proche de cet arrêt de bus

#### **Ces 3 projets sont fonctionnellement indépendants : chacun des trois pourrait être réalisé indépendamment des deux autres.**

La question de constituer un seul dossier d'urbanisme est posée ici mais nous ne la développons pas.  
Est posée aussi la question : pourquoi la STIB, qui n'a dans sa vocation que le projet « arrêt bus », le moins gourmand des trois en espace public, présente administrativement les 3 projets juxtaposés ?

#### **Nous protestons ici formellement contre le passage sous silence du 3è VOLET dans le descriptif du projet, à savoir l'étranglement délibéré des voiries en haut de l'av Dejase.**

On observe que, non seulement l'arrêt bidirectionnel de STIB absorbera 5m50 d'espace en haut de l'av Dejase mais que le nouveau « quartier de lune » végétal situé à côté du nouvel arrêt de bus atteindrait une largeur de 6m50 dans le prolongement de l'av Dejase au lieu du petit îlot de pavés de 4m28

#### **Conséquence : perte supplémentaire de 2 m de largeur de voirie, qui n'est en rien causée par la création d'un arrêt de bus double**

La voirie (courbe) à double sens reliant actuellement les rues Kennis et Kuhnen (perpendiculairement à Dejase) voit dans le projet sa largeur réduite de 10m50 actuellement à 4m,  
avec pour conséquence (à moins que ce ne soit le but même des auteurs du projet) **d'empêcher le double sens de circulation dans l'axe Wauters-Kennis en haut de l'av Dejase parallèlement à l'arrêt du bus.**

#### **L'aménagement proposé entraîne**

- a) **la suppression du tourne à gauche direct en haut de Dejase vers la rue Wauters,**  
alors que cet itinéraire correspond à un besoin considérable de circulation, comme en attestent
  - mardi 16 mai, de 08h à 08h30 - 72 automobilistes
  - jeudi 18 mai, de 07h40 à 08h10 - 46 automobilistes    de 08h10 à 08h40 – 73 automobilistes  
soit au rythme de 120 automobilistes par heure = 2 par minutes en heure de pointe
- b) **la suppression du tourne à gauche direct venant de la rue Kennis pour descendre dans la rue Dejase,** vers Marbotin, Kuhnen et Chée de Haecht

**D.R.P.** association sans but lucratif - n°864 585 744 - banque I.N.G. BE58 3101 9373 7479

*Aucune mention dans le dossier de demande du permis de l'existence de ce 3<sup>e</sup> volet du projet, ni donc d'étude de ses incidences sur la circulation* des voitures (embouteillages) et des bus, qui verront leur bande de circulation vers Evere au niveau de l'arrêt, actuellement libre de voitures, devenir encombrée systématiquement de ces véhicules qui seraient forcés de l'utiliser.

**Un flux important de voitures d'au moins 1500 par jour défileraient donc juste devant les voyageurs de la STIB en attente sur le quai.**

Comment expliquer cette grosse lacune du dossier, voire cette dissimulation car sur le transparent projeté lors de la réunion d'information se lisait une phrase « *circulation automobile : pas de changement* » ?

**ON PEUT PARFAITEMENT LIBERER LE PROJET de SON 3<sup>e</sup> VOLET = l'«ETRANGLEMENT» VOIR ANNEXE 1 LE CROQUIS de NOTRE SOLUTION WIN-WIN**

Il suffit de réduire un peu la longueur prévue des quais du bus et, surtout, de réduire la dimension du segment de cercle décoratif placé entre l'arrêt de bus agrandi et le haut de l'av Dejase

On peut ainsi maintenir une voirie de 6 à 7 mètres de large (venant de 10m50 actuellement), tout en laissant un îlot de répartition en haut de Dejase.

**Si on juge préférable de maintenir plus de largeur de voirie pour assurer une bonne fluidité**, il reste des ajustements possibles : par exemple, l'îlot de répartition en haut de la rue Dejase pourrait voir sa dimension réduite et /ou être déplacé vers le bas .

**Il faut veiller à tout prix à maintenir la largeur actuelle de d'environ 9m80 de la voie carrossable de l'av Dejase**, qui correspond parfaitement à deux sens de circulation et une zone de parking de chaque côté.

Pour éviter l'allongement des quais par rapport à la situation actuelle de l'arrêt, qui pose problème et participe à l'étranglement de la voirie, on peut par exemple construire un passage piétons sur un casse-vitesse à l'extrémité de la rue Kennis, dont le niveau surélevé permettra aux personnes à mobilité réduite d'y parcourir à l'horizontale la distance entre le trottoir et le quai du bus : donc, plus besoin de pente de remontée sur le quai, ce qui l'allonge !

Idem pour le passage piétons en fin de rue Wauters.

Enfin, RIEN n'oblige à placer de nouveaux «parkings pour vélos» ou des décorations diverses dans un « quart de lune » (sensiblement agrandi de 4m28 à 6m50 ! ) entre le quai du bus et le haut de l'av Dejase : la pelouse Terdelt comprend assez d'espace pour cela et est un endroit mieux sécurisé !

Nous avons tenu à indiquer ici ces quelques considérations techniques pour fonder notre revendication de supprimer le 3<sup>e</sup> volet (occulté) du projet mais ce n'est pas à une association citoyenne à faire le travail des bureaux d'études de la STIB ou de la Commune, à qui il « suffit » de donner instruction de garder le statu quo en matière de flux de circulation automobile.

### **LA PENURIE de PARKING et l'ESPACE TERDELDT**

#### **Concernant l'utilisation de la pelouse Terdelt,**

nous proposons depuis des années (voir liste du courrier en attachement) de l'utiliser partiellement pour y placer quelques dizaines de places de parking en compensation de nombreuses places supprimées dans les voiries voisines.

Même si certains semblent ne pas s'en rendre compte, **il y a constamment saturation du parking en voirie av Dejase ( noyau commercial) et dans les rues perpendiculaires Marbotin et Kuhnen.**

A côté des 10 véhicules parqués « dans les lignes » en haut de l'av Dejase, il y a constamment 2 à 3 véhicules parqués irrégulièrement « en légitime défense » : voir PHOTO (parmi 10 autres de l'av Dejase à disposition).

Face à cette pénurie du parking en voirie sans cesse aggravée depuis des années, notamment à cause des oreilles de trottoir (de dimensions excessives) aux croisements Dejase-Kuhnen et récemment Marbotin-Destrée, le Bourgmestre Clerfayt a été interpellé voici 3 ans environ lors d'une réunion tenue à la Maison des femmes rue Josaphat: il a promis que la Commune tiendrait compte des demande écrite de DRP depuis 2007 « *Cela se fera dans le cadre de l'étude du réaménagement de la Plaine Terdelt, prévue pour 2015* »

En outre, s'est ajoutée la compensation légale des emplacements de parking supprimée en voirie (Arrêté du 18 07 13) mais, a t il précisé, « *ne vous attendez pas à ce que toute la Pl Terdelt devienne un parking* »

**D.R.P.** association sans but lucratif - n°864 585 744 - banque I.N.G. BE58 3101 9373 7479

Les emplacements de parking à mettre Pl Terdelt devraient évidemment être localisés au plus près de l'av Dejase pour être utiles au noyau commercial, réputé pour la qualité de divers commerces qui accueillent même des clients venant en voiture d'autres communes.

**EN CONCLUSION, NOUS DEMANDONS DONC**

**1) DE FAIRE MODIFIER LE PLAN AFIN DE CONSERVER LES POSSIBILITES ACTUELLES de CIRCULATION dans les 2 sens entre Kennis et Wauters (supprimer le volet 3 de ce projet) et de DE PROTEGER AINSI LES VOYAGEURS de la STIB en ATTENTE de BUS SUR LES QUAIS**

**2) D'INSTALLER AU MOINS UNE TRENTAINE de PARKING de COMPENSATION** sur la Place Terdelt du côté proche de l'av Dejase pour protéger et même développer l'activité du noyau commercial

Restant à votre disposition pour collaborer au dessin du haut de l'av Dejase, compte tenu du nouvel arrêt pour bus, nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin, l'assurance de notre parfaite considération.

Salih BELCE  
Délégué local

Jacques DELIEGE  
président